

ENREGISTREMENT des STATUTS et de la COMPOSITION du BUREAU des clubs

Information concernant l'enregistrement des statuts ou la composition du bureau des clubs auprès de l'Administration Préfectorale.

Depuis le 1^{er} novembre 2017 le Bureau des Associations de la Préfecture du Gard à NÎMES n'instruit plus les dossiers de mise en conformité de nos statuts.

Pour l'ensemble du département du Gard toute modification concernant les statuts ou la composition du bureau de votre club doit être adressée à :

SOUS-PRÉFECTURE D'ALÈS
Bureau des Associations
3 boulevard Louis Blanc - BP 339
30107 ALÈS Cedex

Ce service ne peut être joint que par téléphone au : 04 66 56 39 17
ou par mail à : pref-associations@gard.gouv.fr